



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**réalisation mobilier support de signalétique et
installation**

Date et heure limites de réception des offres :

mardi 15 septembre 2026 à 17:00

Département de Loire-Atlantique

3 Quai Ceineray

CS 94109

44041 NANTES

Tél : 02 40 99 10 00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	réalisation mobilier support de signalétique et installation
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	5 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Politique d'achat du Département.....	4
2 - Engagement du Département en faveur de l'égalité des droits.....	4
3 - Objet et étendue de la consultation.....	4
3.1 - Objet.....	4
3.2 - Mode de passation	4
3.3 - Type et forme de contrat	4
3.4 - Décomposition de la consultation.....	4
4 - Engagements du Département en faveur de l'égalité des droits.....	5
5 - Conditions de la consultation	5
5.1 - Délai de validité des offres	5
5.2 - Forme juridique du groupement	5
5.3 - Variantes	5
5.4 - Développement durable	5
6 - Conditions relatives au contrat.....	6
6.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
6.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
6.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
7 - Contenu du dossier de consultation.....	6
8 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
8.1 - Documents à produire	7
8.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes.....	9
8.3 - Visites sur site	9
9 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
9.1 - Transmission électronique	9
9.2 - Transmission sous support papier.....	11
10 - Examen des candidatures et des offres.....	11
10.1 - Sélection des candidatures	11
10.2 - Attribution des marchés.....	12
10.3 - Suite à donner à la consultation	12
11 - Renseignements complémentaires.....	13
11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
11.2 - Procédures de recours	13

1 - Politique d'achat du Département

Avec un volume d'achat de plus de 180 millions d'euros par an, le Département de Loire-Atlantique est un acteur majeur du territoire. La stratégie d'achat du Département se base sur 3 piliers : le développement d'un achat socialement et écologiquement responsable, la promotion d'un achat facile d'accès pour les entreprises et économiquement performant, la garantie d'un achat juridiquement sécurisé. Vous trouverez les principaux engagements du Département sur [cette page](#).

2 - Engagement du Département en faveur de l'égalité des droits

Par son projet stratégique 2022-2028, le Département a réaffirmé avec force sa volonté de lutter contre toutes les discriminations et de développer l'égalité entre les femmes et les hommes. Le plan d'action « Égalité-Diversité : un Département engagé » traduit cette ambition dans l'ensemble de ses compétences.

Détenteur des labels AFNOR « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité », le Département vise à l'exemplarité dans l'ensemble de son fonctionnement interne et notamment au travers de sa commande publique. À ce titre, il partage ces engagements avec l'ensemble de ses fournisseur·euses et veille à la cohérence de leur intervention avec les principes d'égalité et de non-discrimination. »

3 - Objet et étendue de la consultation

3.1 - Objet

La présente consultation concerne :
réalisation mobilier support de signalétique et installation

La présente consultation vise à désigner le prestataire pour la réalisation et l'installation de la signalétique du domaine de la Garenne Lemot.

Lieu(x) d'exécution :
Domaine de la Garenne Lemot
avenue Xavier Rineau

44190 Gétigné

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

3.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Les prestations de fabrication, impression, assemblage et pose sont fortement imbriquées et relèvent habituellement du savoir-faire global des fabricants de signalétique. La création de lots spécifiques peut générer davantage d'interfaces et de risques de coordination que de bénéfices réels, d'autant que les postes impressions et pose ne représentent qu'une partie limitée du marché.

Les entreprises disposent des compétences internes ou des sous-traitants nécessaires pour réaliser l'ensemble des prestations..

4 - Engagements du Département en faveur de l'égalité des droits

L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations sont des priorités pour le Département, inscrites dans son projet stratégique. Pour traduire son ambition, il a adopté fin 2017 le plan d'actions « Agir pour l'égalité des droits », dont les objectifs sont transversaux et collectifs.

Le plan est consultable à cette adresse : https://www.loire-atlantique.fr/44/egalite-des-droits-et-discriminations/le-plan-d-actions-agir-pour-l-egalite-des-droits/c_1307258.

Par ce plan, le Département s'engage dans une démarche d'exemplarité en visant une double labellisation AFNOR « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité », et conforte son action dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses politiques publiques.

Le Département est pleinement conscient du rôle qu'il peut avoir sur ces questions, à la fois en tant qu'acteur majeur des solidarités, mais aussi en tant qu'acteur du monde économique au travers de ses achats et de sa commande publique.

C'est la raison pour laquelle le Département souhaite informer ses fournisseur.se.s de son engagement en matière de promotion de l'égalité des droits.

Des conditions particulières d'exécution sont précisées à l'article 17 du cahier des clauses administratives particulières.

5 - Conditions de la consultation

5.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Si le candidat choisit de se présenter en groupement conjoint, celui-ci devra préciser la répartition des dépenses entre les différents membres du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

5.3 - Variantes

Aucune variante à l'initiative du candidat n'est autorisée.

5.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

6 - Conditions relatives au contrat

6.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

6.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

6.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

7 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La programmation-projet détaillé et ses annexes
- La charte signalétique et ses annexes
- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

8 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans

l'offre.

8.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Lettre de candidature.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Le candidat devra faire ressortir un maximum de trois (3) références en cours ou réalisées.	Non
Les moyens matériels à disposition des différents candidats (logiciels, équipement...)	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

NB : Le coffre-fort électronique permet de stocker sur la plateforme les documents qui sont normalement demandés au candidat attributaire du marché. Il permet aussi de déposer tous les documents que le candidat juge utile de mettre à la disposition de l'administration dans le cadre des marchés publics.

Les documents stockés et disponibles sur la plateforme seront directement récupérés par les services du département et ne seront pas demandés

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Les échantillons	Non
Le dossier technique comprendra notamment les informations suivantes sur : * la compréhension du projet, * les procédés de fabrication envisagés, * les modes d'assemblage, * les systèmes de fixation, * les épaisseurs réellement retenues, * les traitements de surface, * la qualité des détails d'exécution, * les dispositions prises pour garantir la durabilité et la résistance mécanique des ouvrages, * les solutions mises en œuvre pour assurer la maintenance ou le remplacement des éléments.	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits proposés par le candidat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet: organigramme de la structure, profil et CV du chef de projet, présentation de l'équipe dédiée au projet, identification des éventuels sous-traitants	Non
Une note concernant la soutenabilité environnementale du projet, intégrant les enjeux de développement durable et ce, à chaque phase de son avancée : ● Matériaux : > Aluminium: taux de matière recyclée dans l'aluminium (% à justifier par attestation fournisseur), provenance, valorisation ou recyclage des déchets de découpe (certificat de reprise), > Bois: certification PEFC, FSC ou équivalent, > Peintures: caractéristiques environnementales des peintures et thermolaquages, ● Procédés de fabrication : gestion des chutes, consommation énergétique des ateliers ● Conditionnement et logistique : réduction/réutilisation des emballages, optimisation du plan de livraison ● Mise en œuvre sur site : gestion, évacuation et traçabilité des déchets, réduction des nuisances sonores et poussières, nature des produits de nettoyage ● Durabilité et entretien : Garantie de longévité, maintenance, démontrabilité sans destruction, plan de recyclage en fin de vie.	Non
Un calendrier prévisionnel comprenant les différentes étapes du projet et les validations attendues.	Non
L'attestation de visite	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

8.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :

Les échantillons à présenter sont les suivants:

- Echantillon 1_une plaque type INFO laquée noire avec impression,
- Echantillon 2_une plaque type ESI laquée verte avec impression,
- Echantillon 3_un échantillon de tissu avec impression TYPE IDB.

Les fichiers source de ces échantillons sont à disposition dans les annexes au CCTP, dossier « Echantillons phase consultation ». Les teintes et techniques sont décrites dans la charte signalétique.

Ils sont à envoyer, étiquetés selon la terminologie ci-dessus, en un exemplaire chacun, avec accusé de réception à l'AMO à l'adresse suivante :

UNsens

45 boulevard de l'Université

ZAC Océanis - BP 10199

44604 Saint-Nazaire cedex

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 18h

8.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite de site est obligatoire après avoir pris contact au préalable auprès de :

- Marie Pascale Guillou, responsable de l'unité sites clissonnais (tél : 06 49 76 91 81) mguillou@loire-atlantique.fr
- ou Jean-Marc Hillereau ,responsable technique (tél: 06 08 73 10 34) Jean-Marc.Hillereau@loire-atlantique.fr

9 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

9.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.loire-atlantique.fr>.

Information importante :

Pour votre réponse :

- 1- Chaque document ne doit pas dépasser 1 Go
- 2- Privilégier le dépôt de documents depuis votre poste de travail directement
- 3- Pour les réponses comprenant de très nombreuses pièces, privilégier les dossiers compressés (.

zip, .rar, .7zip, ...)

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Si vous êtes confronté à une difficulté au moment répondre de façon dématérialisée vous pouvez contacter le service commande publique du département en utilisant l'adresse mail suivante : contactmarchespublics@loire-atlantique.fr

La capacité du service à vous apporter une réponse le plus rapidement possible est aussi dépendante du délai restant avant l'échéance de remise des offres. Aussi veillez autant que faire se peut à ne pas déposer votre offre au dernier moment et à tester votre poste avant de répondre afin de pouvoir apporter les correctifs nécessaires en amont.

Les questions relatives au dossier de consultation ou à la prestation elle-même doivent être posées via la messagerie sécurisée de la plateforme et seront traitées par les services du département.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Cependant, si le dernier pli déposé ne peut raisonnablement être considéré comme se substituant au(x) dossier(s) transmis antérieurement (pièces manquantes, ...), l'acheteur se réserve la possibilité de tenir compte des transmissions précédentes pour apprécier la complétude de l'offre.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Non renseigné

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation. **L'attributaire devra signer le marché au format PADES** (format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF)

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : mardi 15 septembre 2026 à 17:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

9.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

10 - Examen des candidatures et des offres

10.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

10.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

En cas de limitation du nombre de candidats admis à négocier, l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée avant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

En cas de négociation avec l'ensemble des candidats toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-critère technique	45.0 %
2-Prix des prestations sur la base du montant global de l'acte d'engagement	40.0 %
3-Soutenabilité environnementale sur la base de la note transmise par le candidat.	15.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

Les critères sont notés sur 100.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Le critère "prix" sera jugé sur la base du montant global indiqué à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

Le critère "technique" sera jugé à partir du dossier technique, des échantillons présentés (appréciation de la qualité des matériaux, des finitions et des marquages), l'ide l'équipe dédiée au projet et de sa méthodologie de travail, et du calendrier prévisionnel.

Le critère "performance environnementale" sera jugée à partir de la note concernant la soutenabilité environnementale du projet et intégrant les enjeux de développement durable.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

10.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 2 premiers candidats classés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les formes et conditions de la négociation seront identiques pour les candidats admis à négocier ; ils en seront informés par tout moyen électronique après l'analyse des offres. Les négociations pourront

être menées par l'intermédiaire du portail de dématérialisation dont l'adresse URL est celle utilisée pour le dépôt de l'offre.

A l'issue des négociations, le candidat devra faire parvenir à l'acheteur sa nouvelle proposition signée. Cette dernière proposition sera prise en compte pour la sélection finale.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

11 - Renseignements complémentaires

11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.loire-atlantique.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

11.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nantes
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 24111
44041 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 55 10 10 02

Télécopie : 02 55 10 10 03

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Nantes
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 24111
44041 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 55 10 10 02

Télécopie : 02 55 10 10 03

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité de règlement amiable
22 Mail Pablo Picasso
44042 Nantes CEDEX 01

Tél : 02 53 46 79 83

Télécopie : 02 53 46 79 79

Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr